

Dossier d'inscription du 04 juillet au 08 juillet 2022

Seuls les dossiers complets et déposés en main propre seront acceptés *

Dossier à déposer à :

- La direction sports et vie associative - 116 rue de la Classerie – Rezé – 02 40 84 43 86
le lundi de 11h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Le service jeunesse - 19 avenue de Vendée – Rezé – 02 40 13 44 25
du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 **de préférence sur RDV**

**en fonction des places disponibles*

Activités de 13h30 à 17h30
Accueil de 13h à 13h30 et de 17h30 à 18h
Réservé uniquement aux collégiens

Cochez la case de votre choix

Programme de la semaine <i>Les activités sont susceptibles de changer en fonction de la situation sanitaire</i>	Groupe 1 <ul style="list-style-type: none"> • Canoë / Paddle, Billard, Multisports
	Groupe 2 <ul style="list-style-type: none"> • Canoë / Paddle, Acrobranche, Multisports

L'enfant

Nom : Prénom :

Sexe : M F Date de naissance : Âge : Pointure :

Abonnement TAN (*en cours de validité*) : OUI NON

Représentant légal

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

J'accepte que mon email figure dans un mailing afin de recevoir des informations concernant les activités de Carrément Sport, sachant que je peux le retirer sur simple demande à : dsva@mairie-reze.fr. Les e-mails ne seront utilisés que pour de la transmission d'informations et en aucun cas pour de la publicité.

L'adulte responsable est-il la personne à contacter en cas d'urgence ?

OUI NON → Indiquer les coordonnées de l'adulte à contacter

Nom : Prénom : Tél. :

Quartier de résidence : Rezé - Hôtel de ville Trentemout les-Isles Pont-Rousseau Houssais Château Blordière Ragon

Dispositif connu par : Bouche à oreille Presse École Affichettes Autre :

Un goûter est prévu pour chaque enfant

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, (rayer la mention inutile) responsable légal :

Nom : Prénom :

✓ Autorise mon enfant (nom et prénom) :

- à rentrer seul OUI NON

- si NON, merci de préciser les coordonnées de la personne qui prendra votre enfant en charge :

Nom : Prénom :

Téléphone :

Remarque : la prise en charge de votre enfant par l'animateur se fera au gymnase indiqué selon l'âge de votre enfant, sauf indication spécifique qui vous sera communiquée auparavant.

En dehors de ces modalités, la ville décline toute responsabilité.

✓ Atteste m'être assuré auprès d'un médecin que l'état de santé de mon enfant est compatible avec la pratique d'activités physiques et sportives.

✓ Autorise la direction sports et vie associative à faire administrer les soins requis à mon enfant, le faire hospitaliser et le faire opérer si nécessaire.

OUI NON

✓ Autorise la direction sports et vie associative durant les activités, à réaliser et à utiliser des photographies et vidéos concernant mon enfant pour une diffusion sur les différents supports de communication de la ville de Rezé*, sans contrepartie financière, sur la période du 04 juillet 2022 au 1^{er} juillet 2023.

*Numéros du Rezé mensuel depuis juillet 2022 jusqu'au numéro juillet 2023, site web reze.fr, réseaux sociaux pour la promotion de Carrément sport et Carrément Glisse.

OUI NON

✓ Accepte les modalités de transport - à pied, en car, en minibus ou en transports en commun - prévues dans le cadre des activités « Carrément sport et culture », à Rezé et dans l'agglomération nantaise.

OUI NON

Signature :

Informations médicales

Allergies (médicamenteuses, alimentaires...), traitement particulier, difficultés de santé, etc.

.....
.....

☞ En cas de Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) déjà établi, celui-ci est à transmettre obligatoirement.

☞ En cas d'allergies alimentaires, le goûter est à prévoir par la famille.

Pièces à fournir pour l'inscription :

⇒ La carte de quotient familial

Quotient : 1 - 7,50 € 2 - 15 € 3 - 22,50 € 4 - 30 € 5 - 37,50 €
 6 - 45 € 7 - 52,50 € 8 - 60 € 9 - 67,50 € 10 + extérieur - 75 €

Règlement : Chèque bancaire Espèces Montant €

Le règlement est obligatoire dès l'inscription soit par chèque à l'ordre du Trésor Public, soit en espèces.